

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 519 AUXILIAIRES

n° 519

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO  
n° 7 du 01/07/1945

Date de publication  
20 juillet 1945

Date du numéro  
1 juillet 1945

### TEXTE INTÉGRAL

les « Okals » nommés ci-dessous recevront les allocations mensuelles suivantes : Gueddi Amare : 1.000 francs, ckal de la tribu Curweina de la Confédération des Issa. Mahamoud Dideh : 750 francs, okal de la tribu Gadabcursi de la Confédération des Issa. Ces nominations auront effet à compter du 1er juillet 1945,